

**Séance du 20 Février 2025**
**Date de la Convocation**  
 13/02/2025

**Nombre de conseillers**  
 En exercice : 16  
 Présents : 12  
 Votants : 11

**Votes**  
 Pour : 11  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

**Date d’Affichage**  
 24/02/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt février, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : TESSIER Jean, BOURREAU Robert, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE » : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

M. le Maire quitte la salle de conseil municipal, ne participe ni au début ni au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l’article L 2222-3 ;

Vu la délibération n°D2022\_11\_24\_03 du 24 novembre 2022 portant sur l’expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Mme Chantal GUERINEAU présente le compte financier unique 2024 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » :

CHAP.	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	1 286 900.00	728 480.83
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.00
66	Charges Financières	7 000.00	6 086.92
042	Opération d’ordre de transfert entre section	124 493.62	124 493.62
043	Opération d’ordre intérieur de la section	6 100.00	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 424 503.62</b>	<b>859 061.37</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>			
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.08	0.00
75	Autres produits de gestion courante	118 403.54	0.02
042	Opération d’ordre de transfert entre sections	1 300 000.00	858 361.37
043	Opération d’ordre intérieur de la section	6 100.00	0.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 424 503.62</b>	<b>858 361.39</b>

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-699.98</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	124 493.62	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 300 000.00	858 361.37
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 424 493.62</b>	<b>858 361.37</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000.00	700 000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	124 493.62	124 493.62
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 424 493.62</b>	<b>824 493.62</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-33 867.75</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**La 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Chantal GUERINEAU**



**Le secrétaire de séance  
Gary PATRON**



**Séance du 20 Février 2025**
**Date de la Convocation**  
 13/02/2025

**Nombre de conseillers**

 En exercice : 16  
 Présents : 12  
 Votants : 11

**Votes**

 Pour : 11  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

**Date d’Affichage**

24/02/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt février, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : TESSIER Jean, BOURREAU Robert, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : BUDGET ANNEXE « COMMERCE » : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

*M. le Maire quitte la salle de conseil municipal, ne participe ni au début ni au vote.*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l’article L 2222-3 ;

Vu la délibération n°D2022\_11\_24\_03 du 24 novembre 2022 portant sur l’expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Mme Chantal GUERINEAU présente le compte financier unique 2024 du budget annexe « Commerce » :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	10 670.00	1 346.84
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.50
66	Charges financières	8 300.00	8 275.11
042	Opérations d’ordre de transfert entre sections	27 300.00	27 223.25
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>46 280.00</b>	<b>36 845.70</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>			
75	Autres produits de gestion courante	38 770.00	39 126.38
042	Opération d’ordre de transfert entre sections	7 510.00	7 510.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>46 280.00</b>	<b>46 636.38</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>+9 790.68</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	22 647.96	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 100.00	21 063.01
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 510.00	7 510.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>51 257.96</b>	<b>28 573.01</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00
10	Dotation, fonds divers et réserve	1 077.23	1 077.23
16	Emprunts et dettes assimilées	22 880.73	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 300.00	27 223.25
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>51 257.96</b>	<b>28 300.48</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-272.53</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Commerces » tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

La 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Chantal GUERINEAU




Le secrétaire de séance  
Gary PATRON



Séance du 20 Février 2025

Date de la Convocation  
 13/02/2025

Nombre de conseillers  
 En exercice : 16  
 Présents : 12  
 Votants : 12

Votes  
 Pour : 12  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

Date d’Affichage  
 24/02/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt février, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : TESSIER Jean, BOURREAU Robert, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : BUDGET ANNEXE « COMMERCES » : AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Après avoir examiné le Compte Unique Financier statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2024 du budget annexe « Commerces » (délibération n°D2025\_02\_20\_02), M le Maire propose au Conseil Municipal d’affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	36 845.70
Recettes	46 636.38
Résultat de fonctionnement	+9 790.68
Résultat de fonctionnement reporté N-1	0.00
<b>RESULTAT CUMULE 2024</b>	<b>+ 9 790.68</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	28 573.01
déficit d’investissement reporté N-1	22 647.96
Recettes	28 300.00
Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté	1 077.23
Résultat d’investissement 2024	-272.53
Excédent d’investissement reporté N-1	-22 647.96
<b>SOLDE D’EXECUTION CUMULE</b>	<b>-22 920.49</b>

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L’EXERCICE 2024 SUR LE BP 2025	
Au compte 1068 – section d’investissement	9 790.68

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **D’AFFECTER** le résultat 2024 du budget annexe « Commerces » d’un montant de 9 790.68€ au budget primitif 2025 – article 1068.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Gary PATRON**





Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
 de Saint Julien des Landes

**Séance du 20 Février 2025**
**Date de la Convocation**  
 13/02/2025

**Nombre de conseillers**  
 En exercice : 16  
 Présents : 12  
 Votants : 11

**Votes**  
 Pour : 11  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

**Date d’Affichage**  
 24/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : TESSIER Jean, BOURREAU Robert, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

M. le Maire quitte la salle de conseil municipal, ne participe ni au début ni au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3 ;

Vu la délibération n°D2022\_11\_24\_03 du 24 novembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Mme Chantal GUERINEAU présente le compte financier unique 2024 du budget principal :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	322 329.66	273 829.53
012	Charges de personnel	413 600.00	412 319.97
014	Atténuation de produits	85 600.00	85 543.89
65	Autres charges de gestion courante	100 135.00	100 121.37
66	Charges financières	21 350.00	21 318.46
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	46 500.00	47 383.13
023	Virement à la section d'investissement	283 727.39	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 273 002.39</b>	<b>940 516.35</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>			
013	Atténuation de charges	2 000.00	5 746.99
70	Produits des services	170 140.00	177 437.01
73	Impôts et taxes	235 280.00	221 777.73
731	Fiscalité locale	578 900.00	579 968.00
74	Dotations et participations	277 449.39	280 900.17

Paraphe

75	Autres produits de gestion courante	8 000.00	9 146.27
76	Produits financiers	1 233.00	1 234.83
77	Produits exceptionnels	0.00	1 367.93
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 273 002.39</b>	<b>1 277 578.93</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+337 062.58</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>			
16	Emprunt et dettes assimilées	169 500.00	169 395.42
204	Subventions d'équipements	50 000.00	19 250.00
21	Immobilisations corporelles	428 800.00	172 052.68
23	Immobilisations en cours	528 500.00	39 699.43
27	Autres immobilisations financières	421 000.00	420 900.00
	Opération n°10 – services techniques	42 100.00	7 832.55
	Opération n°11 - voiries	149 000.00	40 769.35
	Opération n°12 – aménagement centre-bourg	888 145.00	242 424.24
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 677 045.00</b>	<b>1 112 323.67</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	100 910.01	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	537 444.37	496 370.27
13	Subventions d'investissement	945 978.26	516 102.26
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000.00	750 000.00
27	Autres immobilisations financières	12 484.97	12 384.97
021	Virement de la section de fonctionnement	283 727.39	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	46 500.00	47 383.13
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 677 045.00</b>	<b>1 822 240.63</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+709 916.86</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

La 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Chantal GUERINEAU




Le secrétaire de séance  
Gary PATRON





Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
 de Saint Julien des Landes

**Séance du 20 Février 2025**
**Date de la Convocation**  
 13/02/2025

**Nombre de conseillers**  
 En exercice : 16  
 Présents : 12  
 Votants : 12

**Votes**  
 Pour : 12  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

**Date d’Affichage**  
 24/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : TESSIER Jean, BOURREAU Robert, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Après avoir examiné le Compte Unique Financier statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2024 du budget Principal (délibération n°D2025\_02\_20\_04), M le Maire propose au Conseil Municipal d’affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	940 516.35
Recettes	1 277 578.93
Résultat de fonctionnement	+337 062.58
Résultat de fonctionnement reporté N-1	-
<b>RESULTAT CUMULE 2024</b>	<b>+337 062.58</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 112 323.67
déficit d’investissement reporté N-1	
Recettes	1 822 240.63
Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté	367 444.37
Résultat d’investissement 2024	+709 916.96
Excédent d’investissement reporté N-1	100 910.01
<b>SOLDE D’EXECUTION CUMULE</b>	<b>810 826.97</b>
Reste à réaliser	
Dépenses	810 530.09
Recettes	375 206.55
<b>Solde RESTE A REALISER</b>	<b>435 323.54</b>

Paraphe

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 085-218502367-20250220-D2025\_02\_20\_05-DE



**AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024  
SUR LE BP 2025**

Au compte 1068 – section d'investissement	+337 062.58
---	-------------

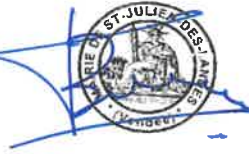
**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **D'AFFECTER** le résultat 2024 du budget Principal d'un montant de 337 062.58€ au budget primitif 2025 – article 1068.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire  
Joël BRET**



**Le secrétaire de séance  
Gary PATRON**

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

## Séance du 20 Février 2025

Date de la Convocation  
13/02/2025

Nombre de conseillers  
En exercice : 16  
Présents : 12  
Votants : 12

Votes  
Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d'Affichage  
24/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : TESSIER Jean, BOURREAU Robert, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

### Objet : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ENERGIES » AVEC LE SYDEV

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.331-1 et suivants ainsi que ses articles L.441-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Considérant que la commune de Saint Julien des Landes a des besoins propres en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité et ou de gaz naturel pour le fonctionnement de ses bâtiments,

Considérant que les collectivités doivent souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,

Considérant que les entités privées doivent souscrire des offres de marché,

Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition d'énergies peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit privé et de droit public poursuivant une mission d'intérêt général, pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,

Considérant que le groupement de commande est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire les besoins des membres, il sera conclu des marchés ou des accords-cadres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité,

Paraphe

Considérant que le SYDEV serait le coordonnateur du groupement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies jointe en annexe (GC2024-ACHATENERGIES),
- **DE L'ADHESION** de la commune de Saint Julien des Landes au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **DE S'ENGAGER** à respecter les obligations liées aux membres décrites dans la convention constitutive du groupement,
- **DE VERSER** les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **DE S'ENGAGER** à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- **DE S'ENGAGER** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Gary PATRON**



## Séance du 20 Février 2025

Date de la Convocation  
13/02/2025

Nombre de conseillers  
En exercice : 16  
Présents : 12  
Votants : 12

Votes  
Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d'Affichage  
24/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : TESSIER Jean, BOURREAU Robert, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : TRAVAUX DE SECURISATION DE L'INTERSECTION DE LA VOIE COMMUNALE DE LA VRIGNAIE ET DE LA RD 21 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL « AMENDES DE POLICE »**

Dans le cadre du programme « Amendes de police », le Conseil Départemental de la Vendée alloue un budget aux communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux d'aménagement dont les priorisations sont les suivantes:

- Qui ont pour effet principal d'amener l'automobiliste à modérer la vitesse de son véhicule (chicane, écluse...)
- Qui permettent de renforcer la sécurité des usagers vulnérables qui sont les piétons, les cyclistes et les conducteurs de 2 roues motorisés (cheminement doux, élargissement de trottoirs...).

M. le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour les travaux de sécurisation de l'intersection de la voie communale de la Vrignaie et de la RD 21.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **DE DEPOSER** une demande de subvention dans le cadre du programme départemental « Amendes de police » pour les travaux de sécurisation de la voie communale de la Vrignaie et de la RD21

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document s'afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Gary PATRON

Paraphe





Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 20 Février 2025**
**Date de la Convocation**  
13/02/2025

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 16  
Présents : 12  
Votants : 12

**Votes**  
Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Date d’Affichage**  
24/02/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt féyrier, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : TESSIER Jean, BOURREAU Robert, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : RENOVATION ENERGETIQUE ET TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE ERNEST RENAUD : DEMANDE DE SUBVENTION AURPES DES SERVICES DE L’ETAT-PROGRAMME DETR/DSIL 2025 : MODIFICATION**

Par délibération n°D2025\_01\_16\_01, le conseil municipal a décidé de déposer une demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétiques et rafraichissement de la salle polyvalente sur une base de travaux de 535 700.00€ HT.

Lors de la remise de l’APD par l’architecte, les montants étaient un peu différents.

M. le Maire propose de retirer la délibération n°D2025\_01\_16\_01 et de prendre une nouvelle délibération pour le dépôt du dossier de subvention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **DECIDE** de déposer une demande de dotation auprès de l’Etat dans le cadre du programme DETR-DSIL 2025 pour les travaux de rénovation énergétique et travaux de rafraichissement de la salle polyvalente Ernest Renaud
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessous

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux	495 000.00€	DETR-DSIL 2025 : 40%	217 800.00€
- Lot architecture (233 000.00€)			
- Lot fluide avec PAC en géothermie (254 000€)			
Dépenses imprévues	49 500.00€	Auto-financement	326 700.00€
<b>TOTAL</b>	<b>544 500.00 €</b>		<b>544 500.00€</b>

Paraphe

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 085-218502367-20250220-D2025\_02\_20\_08-DE



- **AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.**

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Gary PATRON**

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Gary Patron, the secretary of the meeting.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

## Séance du 20 Février 2025

Date de la Convocation  
13/02/2025

Nombre de conseillers  
En exercice : 16  
Présents : 12  
Votants : 12

Votes  
Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d'Affichage  
24/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : TESSIER Jean, BOURREAU Robert, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC AU LIEU DIT LA FORET ET AU LIEU DIT LA DAVIERE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;

M. le Maire propose de mettre deux projets en enquête publique pour déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune.

- 1) Un chemin rural non cadastré au lieudit « La Davière » en vue d'une cession à un riverain
- 2) Une voie communale non cadastrée au lieudit « La Foret » en vue d'une cession à un riverain

Il est proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique visant la désaffectation de l'usage public de ces emprises, à leurs déclassements et à leurs classements dans le domaine privé de la commune de Sain-Julien-des-Landes en vue de cession pour le chemin rural au lieudit « La Davière » et la voie communale au lieudit « La Foret »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'un chemin rural non cadastré au lieudit « La Davière »,
- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'une voie communale non cadastrée au lieudit « La Foret »,
- **AUTORISE M. le Maire** à mettre en place la procédure correspondante,
- **CHARGE M. le Maire** à prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur en précisant les dates de l'ouverture,
- **AUTORISE M. le Maire** à procéder à l'arpentage des terrains,
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BREI**



**Le secrétaire de séance**  
**Gary PATRON**



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

## Séance du 20 Février 2025

Date de la Convocation  
13/02/2025

Nombre de conseillers  
En exercice : 16  
Présents : 12  
Votants : 12

Votes  
Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d'Affichage  
24/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS :** BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES :** TESSIER Jean, BOURREAU Robert, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : ECOLE PUBLIQUE « LA FARANDOLE DES COULEURS » : MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DE LA 4<sup>ème</sup> classe**

M. le Maire a été informé par courrier du 28 janvier 2025, que dans le contexte du travail sur la carte scolaire, et au regard des effectifs prévisionnels pour la rentrée 2025, l'Inspectrice d'Académie propose la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe à l'école publique « La Farandole des Couleurs ».

L'association de parents d'élèves de l'école publique « La Farandole des Couleurs », l'AEPSJ, s'est mobilisée afin de contester cette décision.

M. le Maire rappelle qu'en effet une baisse des effectifs a été constaté. Cependant, des projets de construction sont en cours et devraient accueillir de nouvelles familles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- **CONTESTE** le projet de carte scolaire 2025 qui propose la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe à l'école publique « La Farandole des Couleurs »,
- **APPORTE** son soutien aux enseignants et à l'association des parents d'élèves « l'AEPSJ »,
- **PRECISE** que la présente motion sera transmise à la Direction Académique et au Préfet.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Gary PATRON

Paraphe

